

CHARTRE DU PARRAIN « ENCHERES DU CŒUR® »

Tout d'abord merci au nom de la recherche contre le cancer pédiatrique soutenue par l'Association Enfants, Cancers et Santé et l'Association Les Enchères du Cœur.

L'Acquéreur donateur qui, par son enchère, a acquis le Moment d'émotion que vous avez offert, a été informé du fait qu'il n'y avait pas de lien entre la générosité de son enchère et la valeur économique éventuelle du Moment d'émotion.

Néanmoins, la notoriété de votre Entreprise, ou Etablissement, comme la simple exigence de bonne foi que nous respectons, impose d'être au plus près de la description faite préalablement à la vente de ce Moment d'émotion, lors de son exécution avec le Parrain que vous êtes.

Il est donc important de présenter une description simple et objective de ce Moment d'émotion, en tenant compte naturellement de changements de circonstances qui peuvent toujours perturber les prévisions.

Vous seul avez la qualité et la légitimité pour déterminer la nature et les modalités du Moment d'émotion que vous offrez, étant rappelé que tout ou partie de votre lot ne doit pas pouvoir être acheté classiquement sur un catalogue ou en ligne sur le Web.

Nous vous remercions de nous indiquer ce que vous souhaitez voir apparaître sur notre site internet et sur notre catalogue de vente. Nous nous tiendrons fidèlement à votre proposition.

Si d'aventure, après la vente aux enchères de votre Moment d'émotion, il vous apparaissait que le programme ne pourrait pas être respecté en tout ou partie, nous vous saurions gré de nous informer au plus tôt et, si cela est possible, de proposer un substitut de même qualité, de telle sorte que nous informions l'Acquéreur donateur et qu'éventuellement nous procédions au remboursement de son enchère.

Nous avons ensemble le souci de contribuer au financement de la recherche médicale. Faisons en sorte ensemble que l'organisation des Enchères du Cœur® fonctionne avec succès, comme jusqu'à maintenant.

Le Président
Jérôme HENRY

Le Vice-président
Jérôme DUVILLARD